

# INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

## Contrôler l'application de la taxe sur la valeur ajoutée au commerce numérique

### Qu'est-ce que l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » ?

Lancée en 2015 lors de la troisième conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'initiative **Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF)** est un programme conjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de vérification fiscale. Ce projet sans équivalent à l'appui du renforcement des capacités consiste à diligenter des spécialistes de la vérification fiscale chevronnés auprès d'administrations fiscales de pays en développement où ils ont pour mission de dispenser une assistance concrète en situation réelle sur de véritables dossiers de vérification.

Cette initiative vise à compléter le Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dans le cadre d'un vaste effort engagé au niveau international pour renforcer la capacité des pays en développement d'imposer efficacement les entreprises multinationales.

Les administrations d'accueil intéressées peuvent déposer une **demande d'assistance en remplissant un formulaire en ligne accessible via le Portail IISF**.

### Programmes IISF : vérifications portant sur l'application de la taxe sur la valeur ajoutée au commerce numérique

Les activités menées au titre de l'Initiative IISF s'étendent au soutien aux pays en développement qui s'emploient à assurer **l'application pratique des normes internationales en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)\* au commerce numérique**. Ces programmes pilotes s'articulent autour des principales composantes de l'approche IISF afin de favoriser une démarche fondée sur l'apprentissage par la pratique trouvant sa concrétisation dans le fait que les experts travaillent aux côtés d'agents de l'administration fiscale d'accueil.

Les programmes pilotes IISF sur la TVA intégreront, le cas échéant, les éléments relevant traditionnellement du cadre IISF concernant :

- la fourniture d'un soutien sur des dossiers de vérification individuels et d'une assistance au renforcement des capacités en matière de vérification
- l'utilisation de données spécifiques sur les contribuables et d'informations confidentielles
- la fourniture d'un soutien sur le terrain grâce à la mise à disposition d'experts IISF

Chaque programme conçu en réponse à une demande sera régi par des modalités d'engagement spécifiques convenues au niveau bilatéral afin de prendre en compte les circonstances propres aux parties concernées. Tout travail entrepris complétera et sera coordonné avec les travaux de l'OCDE sur la politique et l'administration de la TVA, notamment par le biais du Forum mondial sur la TVA.



\*Les termes « taxe sur la valeur ajoutée » et « TVA » sont utilisés pour désigner tout impôt national qui, indépendamment des dénominations ou acronymes utilisés, comme taxe sur les produits et services (TPS), possède les caractéristiques fondamentales d'une taxe sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire d'un impôt sur la consommation finale reposant sur une assiette large, perçu auprès des entreprises, mais en principe non supporté par elles, selon un processus de paiement fractionné, quelle que soit la méthode suivie pour déterminer le montant de la taxe à acquitter (méthode soustractive indirecte ou méthode soustractive directe)

## Fonctionnement

Les administrations d'accueil intéressées peuvent adresser une demande d'assistance dans le cadre du programme IISF sur la TVA en complétant [un formulaire en ligne](#), qui permet au Secrétariat de l'initiative IISF de trouver l'expert ayant le profil requis auprès de son réseau d'administrations partenaires ou dans la liste d'experts IISF.

Les programmes IISF sur la TVA sont modulables et adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays. Les experts posséderont une expérience de la conduite de vérifications en matière de TVA, de préférence dans le domaine du commerce numérique et à l'égard de contribuables non-résidents, ainsi que de l'assistance à l'élaboration d'approches de portée générale en matière de vérification (évaluation des risques, sélection des dossiers, planification des vérifications, etc.).

Il convient de noter que les experts IISF n'ont pas vocation à se substituer aux agents locaux, ni à effectuer des vérifications en matière de TVA auxquelles les vérificateurs de l'administration d'accueil ne seraient pas associés. Le soutien dispensé par les experts IISF consiste uniquement à encadrer et/ou conseiller les agents/vérificateurs locaux.

Il est prévu qu'une assistance périodique soit dispensée dans le cadre des programmes IISF sur la TVA, assistance qui se concrétisera par plusieurs missions sur place d'une à deux semaines s'étalant sur une durée totale de **18 à 24 mois**, complétées le cas échéant par une assistance à distance.



### **Les experts issus du vivier IISF qui prennent en charge des missions IISF sur la TVA doivent avoir :**

- ✓ une expérience de l'offre de soutien sur la base de cas d'audit individuels et de l'assistance au renforcement des capacités en matière de vérification
- ✓ de préférence une expérience de l'assistance à la conception de la politique, de la législation et des orientations administratives sur la TVA
- ✓ une expérience de la formation d'agents d'administrations fiscales
- ✓ une expérience de l'utilisation de données spécifiques sur les contribuables et d'informations confidentielles
- ✓ une aptitude à utiliser facilement les outils en ligne, notamment les outils d'enquête en ligne
- ✓ une maîtrise de l'utilisation de logiciels administratifs tels que Microsoft Word, Excel et PowerPoint
- ✓ une maîtrise courante de l'anglais, du français et/ou de l'espagnol

## Confidentialité

Les experts IISF sont directement associés aux activités de l'administration d'accueil, ce qui exige dans la plupart des cas qu'ils aient accès à des renseignements fiscaux confidentiels sur des contribuables. Cette situation soulève des questions en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts qui doivent être pris en compte dans le cahier des charges établi pour chaque programme IISF, lequel définit comment il convient de les gérer, dans la mesure du possible, avant, pendant et après l'exécution du programme.

Plusieurs solutions sont envisageables pour régler les questions de confidentialité comme la suppression des informations qui permettent d'identifier le contribuable faisant l'objet du contrôle ou la conclusion d'accords de confidentialité entre l'administration fiscale d'accueil et l'expert IISF.

## Financement

Le Secrétariat de l'initiative IISF assure le financement pour tout ou partie des programmes IISF, avec le soutien de son réseau d'administrations partenaires et/ou des donateurs. Ces financements peuvent être complétés par l'OCDE et le PNUD.

En fonction de l'impact qu'aura un premier programme, un partage ultérieur des coûts pourra être envisagé.